



**GUIDE VACANCES**  
ENFANTS | ADOLESCENTS

› **Été 2023**

# **CENTRES DE LOISIRS**



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

# ÉDITO

## S'AMUSER ET DÉCOUVRIR

*Cet été, vos enfants seront accueillis dans les centres de loisirs municipaux. Ils pourront profiter pleinement de leurs vacances en participant à des activités variées, en découvrant de nouveaux espaces de jeux et en partageant des moments joyeux et épanouissants.*

*Les centres de loisirs et les accueils jeunes sont des lieux de rencontres et de découvertes adaptés aux jeux éducatifs et permettent aux enfants de développer leur autonomie en s'amusant.*

*L'équipe municipale est très attachée à ces accueils collectifs durant les vacances, pendant lesquelles les jeunes Stéphanaïses et Stéphanaïses partagent des moments de joie individuel et collectif avant de reprendre le chemin des salles de classe au mois de septembre.*

*Pour cela, quatre centres de loisirs pour les 3-6 ans et les 6-13 ans sont déployés par le service enfance ainsi que le dispositif Horizons 11-25 ans par les structures jeunesse et socioculturelles de la Ville.*

*Dans un contexte d'inflation forte, l'accès de tous à ces loisirs est possible grâce à une tarification solidaire qui illustre les valeurs de la municipalité stéphanaïse.*

*Très bel été à toutes et à tous !*

**Joachim Moysé**  
maire,  
conseiller départemental

**Murielle Renaux,**  
adjointe au maire  
en charge de l'enfance  
et de la jeunesse

# Bon à savoir

## → TENUE VESTIMENTAIRE

Les activités variées d'un centre de loisirs (déplacement à pied, sortie forêt, parc, jeux sportifs, activité en plein air, etc.) obligent quelques précautions vestimentaires quotidiennes : des baskets, un chapeau ou une casquette et, en fonction de la météo annoncée, un pull ou/et un vêtement de pluie.

Veillez à ce que tout vêtement porte une étiquette avec les nom et prénom de l'enfant.

## → PERTE OU VOL – ARGENT DE POCHE

La Ville décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Évitez que votre enfant soit porteur d'objets de valeur (téléphone, console de jeux, chaîne, gourmets, boucles d'oreilles...).

## → LIEU D'ACCUEIL

Les points de ramassage du matin et du soir doivent être identiques.

Les enfants transportés en car le matin seront ramenés en car le soir.

Les enfants déposés à l'accueil de loisirs seront récupérés par un adulte responsable majeur le soir au même accueil.

## → COMMUNICATION

Il vous est possible de communiquer auprès des directions des centres de loisirs.

Le service enfance en mairie est également à votre disposition : Tél. : 02.32.95.83.83 | mail : [loisirsenfance@ser76.com](mailto:loisirsenfance@ser76.com)

## → ASSURANCES

La Ville est assurée en responsabilité civile afin de garantir les conséquences pécuniaires qu'elle peut encourir en raison des accidents corporels et/ou matériels causés à autrui dans le cadre des activités organisées au sein des accueils collectifs de mineurs (centre de loisirs).

## → INFORMATIONS FAMILLES ET DE SANTÉ

Les informations concernant la famille et la santé de votre enfant devront être impérativement transmises avant l'accueil de votre enfant (au moment de l'inscription).

## → CONDITIONS DE FACTURATION

Toutes les dates cochées à l'inscription seront facturées. Les absences justifiées par courrier à M. le Maire, sur production d'un certificat médical ou d'hospitalisation présenté sous quinze jours, ne feront pas l'objet d'une facturation.



# Les centres de loisirs

Du 10 juillet au 29 août

3 à 6 ans

6 à 13 ans



**Pour permettre aux enfants de vivre un bel été, riche de découvertes et d'aventures collectives, quatre centres de loisirs de proximité les accueillent par secteur géographique et écoles de rattachement.**

**Tous les centres de loisirs ouvrent leurs portes du lundi 10 juillet au mardi 29 août (pas d'accueil les 30 et 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre). Les modalités de fonctionnement des différents sites d'accueil sont à retrouver en page p. 6 et 7.**

## Les activités en centre de loisirs

### Quelques repères

Petits et grands n'ayant pas les mêmes besoins, une journée de centre de loisirs est une succession de moments, propres à chaque catégorie d'âge. Ainsi, les activités nécessitant de s'impliquer alternent avec des moments calmes, voire de repos pour les enfants en centres maternels.

**Il existe toutefois un rythme commun aux centres de loisirs maternels et élémentaires :**

- **7 h 30 – 8 h 30** Accueil des enfants inscrits en journée longue.
- **8 h 30 – 9 h** Accueil des enfants inscrits en journée courte. Un animateur ou directeur prend en charge l'enfant, le pointe dans sa salle de groupe ou à l'accueil et répond aux éventuelles questions des familles
- **9 h – 9 h 50** Regroupement par groupe avec l'animateur de référence. Le double appel est effectué avec un outil propre à chaque groupe. La direction vient dans chaque groupe vérifier l'effectif. Organisation de jeux de cohésion
- **9 h 50 – 10 h** Présentation des activités
- **10 h – 11 h 20** Activités
- **11 h 20 – 11 h 30** Rangement des activités et passage échelonné aux toilettes

- **11 h 30 – 13 h 30** Repas en départ échelonné. Les enfants déjeunent dans le réfectoire des écoles. Retour dans les salles en fin de repas
- **13 h – 14 h 30** Sieste / Relaxation / Temps calme
- **14 h 30 – 15 h 45** Présentation et début des ateliers
- **15 h 45 – 16 h** Rangement des activités
- **16 h – 16 h 30** Goûter par groupe dans les salles attirées ou à l'extérieur s'il fait beau
- **16 h 30 – 17 h** Temps libre et répartition par point de rassemblement
- **17 h – 17 h 30** Départ échelonné des enfants inscrits en journée courte
- **17 h 30 – 18 h** Départ échelonné des enfants inscrits en journée longue

## Des activités pensées pour les petits et pour les grands

### → Les 3-6 ans

- Les plus jeunes bénéficient de salles adaptées avec un ensemble de coins permanents car les jeux d'imitation ont une place essentielle à ces âges (coins poupées, voitures, jeux d'habileté et de construction, dînette, marchande, déguisement, mini-ferme...).
- Les activités dirigées contribuent à la découverte des pratiques, des matières, des formes d'expression (modelage, découpage, collage, pliage, peinture sur différents supports, dessin, cuisine, mais aussi danse, chant...).
- À cet âge, les enfants adorent être transportés dans des univers rocambolesques ou féériques et la lecture d'histoires, tout comme les jeux chantés, les chasses aux trésors, petites olympiades et autres grands jeux thématiques sont attendus.
- S'ouvrir au monde qui les entoure est aussi un besoin important des petits et, dans ce cadre, des sorties sont privilégiées (parcs municipaux et de l'agglomération, forêt, bases de loisirs, fermes pédagogiques, zoo, mais aussi, cinéma, piscine, musée, spectacle...).

### → Les 6-13 ans

Les 6-13 ans ont déjà une certaine maîtrise du monde qui les entoure et de plus grandes aptitudes physiques et techniques. Créatifs, ils souhaitent régulièrement être acteurs de leurs vacances, de leur vie de groupe et des programmes d'activités qu'ils partagent.

**Les centres élémentaires leur offrent ces possibilités et, concernant les activités, ils retrouvent :**

- les grands jeux, des moments festifs pour tous sous forme de rallye, de Cluedo, d'olympiades, de tournois...
- les activités créatives : création d'objets, dessin, graph, mais aussi théâtre, danse, cirque...
- les activités techniques : ateliers et expériences scientifiques, bricolage, cuisine, création de film, jeux vidéo en groupe...
- les activités sportives sous forme d'ateliers ou de jeux collectifs : sport de ballon, de raquette, d'opposition...
- les sorties pour découvrir des territoires, des pratiques, des histoires (sortie mer, découverte métier, musées, parc, forêt...) ou vivre des expériences (rencontre inter-centre, accrobranche, parc d'attractions, laser-game...).
- les activités en autonomie, au sein des centres, se réalisent autour d'espaces détente, de jeux de construction, de jeux de société, baby-foot, billard, jeux en bois géants, coin lecture...

Tout au long des vacances, des rencontres familles sont également programmées (portes ouvertes, spectacles, kermesse...) afin de permettre aux parents de participer à la vie des structures et de partager avec les enfants et les équipes des moments conviviaux.



## Lieux d'accueil et modalités pratiques

Les parents déposent les enfants sur le centre à partir de 7 h 30 (inscription en journée longue) ou entre 8 h 30 et 9 h (inscription en journée courte). Ils reviennent chercher leurs enfants à partir de 17 h jusqu'à 17 h 30 (journée courte) et au plus tard à 18 h (journée longue).

Avant l'âge de 10 ans, les enfants ne sont pas autorisés à venir ou à repartir seuls. La présence d'un responsable légal (ou d'un adulte désigné sur la fiche d'inscription) est obligatoire.

### → Accueil de loisirs de La Houssière (élémentaire 6-13 ans)

Ce centre accueille les enfants fréquentant les écoles élémentaires Louis-Pergaud, André-Ampère, Paul-Langevin, Jules-Ferry, Jean-Jaurès, Jeanne-d'Arc, les collèges Pablo-Picasso et Paul-Éluard,

Possibilité d'inscription pour les enfants stéphanois scolarisés à l'extérieur de la ville et les élémentaires n'habitant pas à Saint-Étienne-du-Rouvray.

**Ramassage :** Il est possible de déposer votre enfant directement au centre de La Houssière ou bien au centre maternel Paul-Langevin. Dans ce cas, le matin, un car transportera les élémentaires de Paul-Langevin jusqu'à leur centre de La Houssière et inversement le soir (car du matin dès 8 h 30 et le soir retour vers 17 h 30).

— Centre de loisirs de La Houssière | rue du Noyer-des-Bouttières | Tél. : 02.35.66.77.09.

### → Accueil de loisirs Paul-Langevin (maternel 3-6 ans)

Ce centre accueille les enfants fréquentant les écoles maternelles Louis-Pergaud, André-Ampère, Frédéric-Rossif, Paul-Langevin, Pierre-Semard, Jeanne-d'Arc et Pauline-Kergomard.

Possibilité d'inscription pour les enfants stéphanois scolarisés à l'extérieur de la ville et les maternels n'habitant pas à Saint-Étienne-du-Rouvray.

**Ramassage :** Il est possible de déposer votre enfant directement au centre maternel Paul-Langevin ou bien au centre élémentaire de La Houssière. Dans ce cas, le matin un car transportera les maternels jusqu'à leur centre Paul-Langevin et inversement le soir (car du matin dès 8 h 45 et le soir retour vers 17 h 15).

— Centre de loisirs Paul-Langevin | rue de Stalingrad | Tél. : 07.85.84.93.14.  
Accès à la structure par l'entrée de l'école maternelle Paul-Langevin,  
rue de Stalingrad. Interphone Animalins.

## → **Accueil de loisirs Victor-Duruy** (maternel 3-6 ans et élémentaire 6-13 ans)

Ce centre accueille les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires Joliot-Curie (1 et 2), et le collège Louise-Michel.

Possibilité d'inscription pour les enfants stéphanois scolarisés à l'extérieur de la ville et les maternels / élémentaires n'habitant pas à Saint-Étienne-du-Rouvray.

- *Centre de loisirs Victor-Duruy | rue Victor-Duruy | Tél. : 06.72.97.04.82.  
Accès à la structure à partir de l'entrée des Animalins  
et du conservatoire de musique et de danse.*

## → **Accueil de loisirs Henri-Wallon** (maternel 3-6 ans et élémentaire 6-13 ans)

Les enfants accueillis sur cette structure sont les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires Henri-Wallon, Victor-Duruy et Jean-Macé, l'école maternelle Robespierre et le collège Robespierre.

Possibilité d'inscription pour les enfants stéphanois scolarisés à l'extérieur de la ville et les maternels / élémentaires n'habitant pas à Saint-Étienne-du-Rouvray.

- *Centre de loisirs Henri-Wallon | rue du Jura | Tél. : 06.78.43.72.73.  
L'accès à la structure se fait par l'entrée des Animalins, côté bâtiment Wallon 2.*



## Points particuliers

### → Accueil des moins de 3 ans

Les enfants âgés de moins de 3 ans ont la possibilité de fréquenter le centre de loisirs s'ils sont déjà scolarisés sur l'année scolaire 2022-2023, s'ils sont propres et ne portent pas de couches.

### → Accueil des enfants en situation spécifique

Dans la continuité de l'école, les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI), d'un accompagnement individualisé ou relevant d'une structure éducative spécialisée peuvent fréquenter les centres de loisirs municipaux sous réserve que la situation de santé de l'enfant soit compatible avec les accueils de loisirs. Afin de préparer cet accueil, il est obligatoire de contacter le service enfance et de construire avec les professionnels du service les modalités de prise en charge de l'enfant.

— Tél. : 02.32.95.83.83 (service enfance) ou sur la messagerie [loisirsenfance@ser76.com](mailto:loisirsenfance@ser76.com).

## Inscriptions

### Les inscriptions sont ouvertes :

- Pour le mois de juillet : du 15 mai au 23 juin 2023.
  - Pour le mois d'août : du 15 mai au 13 juillet 2023
- Toutes les modalités, infos pratiques et tarifs en p. 9 et 10.



# Inscription mode d'emploi

## OÙ S'INSCRIRE ?

### Guichets Unicité :

- Possible pour toutes les inscriptions
- Obligatoire pour les foyers ne disposant pas de numéro de famille Unicité (dossier à constituer, détails ci-contre)
- Obligatoire pour les familles dont le ou les enfants n'ont fréquenté ni les Animalins, ni les centres de loisirs durant l'année scolaire 2022-2023 (fiche enfant à compléter, détails ci-contre).

Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur [saintetiennedurouvray.fr](http://saintetiennedurouvray.fr), rubrique En pratique/Grandir/Enfance/Loisirs vacances/Les centres de loisirs été et les courts séjours

**Guichets :** hôtel de ville, maison du citoyen, piscine Marcel-Porzou, centre socioculturel Georges-Déziré. Pour connaître le détail des horaires d'ouverture de chaque guichet, téléphoner au 02.32.95.83.83.

**En ligne,** sur [saintetiennedurouvray.fr](http://saintetiennedurouvray.fr), rubrique « Mes démarches »/Inscriptions Unicité.

L'inscription en ligne est ouverte aux foyers disposant d'un numéro de famille Unicité, à retrouver sur une facture Unicité ou sur demande à un guichet Unicité.

**Attention,** il n'est pas possible de s'inscrire en ligne sans numéro de famille Unicité si le ou les enfants à inscrire n'ont pas fréquenté les Animalins ou les centres de loisirs durant l'année scolaire 2022-2023.

Les dates d'inscription doivent être respectées pour que l'accueil des enfants se déroule dans de bonnes conditions selon la réglementation en vigueur. Le respect du calendrier permet à la Ville de déterminer les nombres de repas quotidiens ou pique-niques à fournir, de places pour les sorties à réserver et d'animateurs et animatrices à recruter.

## LORS DE L'INSCRIPTION EN GUICHET ?

**Si un dossier Unicité n'a jamais été constitué, veuillez vous présenter en guichet et fournir les documents suivants :**

- Justificatif d'identité parmi les pièces suivantes : carte d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille.
- Justificatif de domicile parmi les pièces suivantes : quittance de loyer ou facture de moins d'un an, attestation sur l'honneur.
- L'avis d'imposition 2022 (sur les revenus de l'année 2021) pour bénéficier de la tarification solidaire, ainsi que l'attestation de paiement Caf de moins de trois mois pour les allocataires.
- Carnet de santé des enfants pour remplir la fiche sanitaire.
- Fiche d'inscription à disposition dans tous les guichets Unicité pour les centres de loisirs de l'été.

**Si l'enfant n'a jamais fréquenté les Animalins ou les centres de loisirs municipaux durant l'année scolaire 2022-2023 :**

- Carnet de santé de l'enfant pour remplir la fiche sanitaire.
- Fiche d'inscription à disposition dans tous les guichets Unicité pour les centres de loisirs de l'été.

**Si vous disposez d'un numéro de famille Unicité et qu'une fiche sanitaire a déjà été remplie cette année pour votre enfant :**

- Fiche d'inscription à disposition dans tous les guichets Unicité pour les centres de loisirs de l'été.

## QUAND S'INSCRIRE ?

PÉRIODE	INSCRIPTION
Du 10 juillet au 28 juillet	Inscription à partir du 15 mai jusqu'au 23 juin
Du 31 juillet au 29 août (pas d'accueil mercredi 30, jeudi 31 août et vendredi 1 <sup>er</sup> septembre)	Inscription à partir du 15 mai jusqu'au 13 juillet

# Tarification solidaire

Les tarifs des centres de loisirs, des courts séjours et des centres de vacances bénéficient de la tarification solidaire. En fonction des ressources, 8 niveaux de tarifs sont identifiés. Un 9<sup>e</sup> s'applique aux usagers extérieurs à la commune.

## › LES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS, PRIMAIRES (p. 4 à 8)

Quotient familial	Tarif 1 0-191	Tarif 2 192-375	Tarif 3 376-559	Tarif 4 560-742	Tarif 5 743-1028	Tarif 6 1029-1314	Tarif 7 1315-1600	Tarif 8 ≥ 1601	Tarif 9 Extérieurs
Centre journée courte avec repas	3,02 €	3,59 €	4,40 €	5,10 €	6,24 €	8,32 €	9,12 €	9,36 €	12,17 €
Centre journée longue avec repas	4,13 €	4,72 €	5,52 €	6,22 €	7,37 €	10,61 €	11,62 €	11,87 €	15,42 €
Centre journée courte sans repas	2,43 €	2,96 €	3,46 €	4,06 €	5,10 €	6,59 €	7,40 €	8,22 €	10,68 €
Centre journée longue sans repas	3,56 €	4,09 €	4,59 €	5,18 €	6,22 €	8,88 €	9,90 €	10,71 €	13,93 €

Une participation complémentaire vous sera demandée en cas d'inscription de votre enfant à :

- **Une veillée** : 2 €.
- **Un séjour camping** : le supplément est égal au tarif d'une journée courte avec repas en centre de loisirs multiplié par le nombre de nuits de camping. Le centre de loisirs vous en fera directement la demande lorsque des campings de 3 jours vous seront proposés.

**Ex. :** la famille d'un enfant partant en camping durant trois jours – avec un quotient familial au tarif 5 – paiera un supplément de :  $(6,24€ \times 2 \text{ nuits}) = 12,48€$

L'enfant doit avoir été préalablement inscrit au centre avant la date limite d'inscription.

**LES AIDES :** Elles peuvent être accordées par plusieurs organismes tels que la Caisse d'allocations familiales, votre comité d'entreprise ou votre employeur. Renseignez-vous.



**Chèques vacances acceptés.**

# Horizons 11-25 ans

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Horizons loisirs, c'est un accueil de loisirs pensé et adapté pour répondre aux attentes spécifiques des adolescents et adolescentes. Les jeunes sont regroupés par tranches d'âges : les 11-14 ans et les 15-17 ans. Le jeune est ainsi en confiance, dans un environnement qui favorise son épanouissement personnel, la cohésion de groupe et la découverte d'activités variées.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription s'effectue auprès d'une des cinq structures municipales investies dans Horizons loisirs. Afin de garantir l'accès de tous et toutes, la Ville fait le choix d'une inscription dont la participation financière est symbolique (1 €). À noter : certaines sorties peuvent être payantes. Pour chaque sortie (payante ou gratuite), il est demandé de s'inscrire.

- Renseignements auprès d'un équipement de proximité impliqué dans Horizons ou du département des centres socioculturels et de la jeunesse.

## STRUCTURES PARTICIPANTES

### → LE PÉRIPH'

Avenue de Felling, espace commercial du Rouvray. Tél. : 02.32.95.17.45.

- Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h (+veillées).

### → LA STATION INFO JEUNES

11 avenue Olivier-Goubert.

Tél. : 02.32.91.51.10.

Facebook : LaStationInfoJeunes

Instagram : lasation\_infojeunes

- Ouvert les lundi et mercredi de 14 h 30 à 19 h et les mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h.

### → LES CENTRES SOCIOCULTURELS

Accueil à la salle festive pendant l'été, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h (+ veillées).

- Jean-Prévoist, place Jean-Prévoist, 02.32.95.83.66,
- Georges-Brassens, 2 rue Georges-Brassens, 02.32.95.17.33,
- Georges-Déziré, 271 rue de Paris, 02.35.02.76.90.

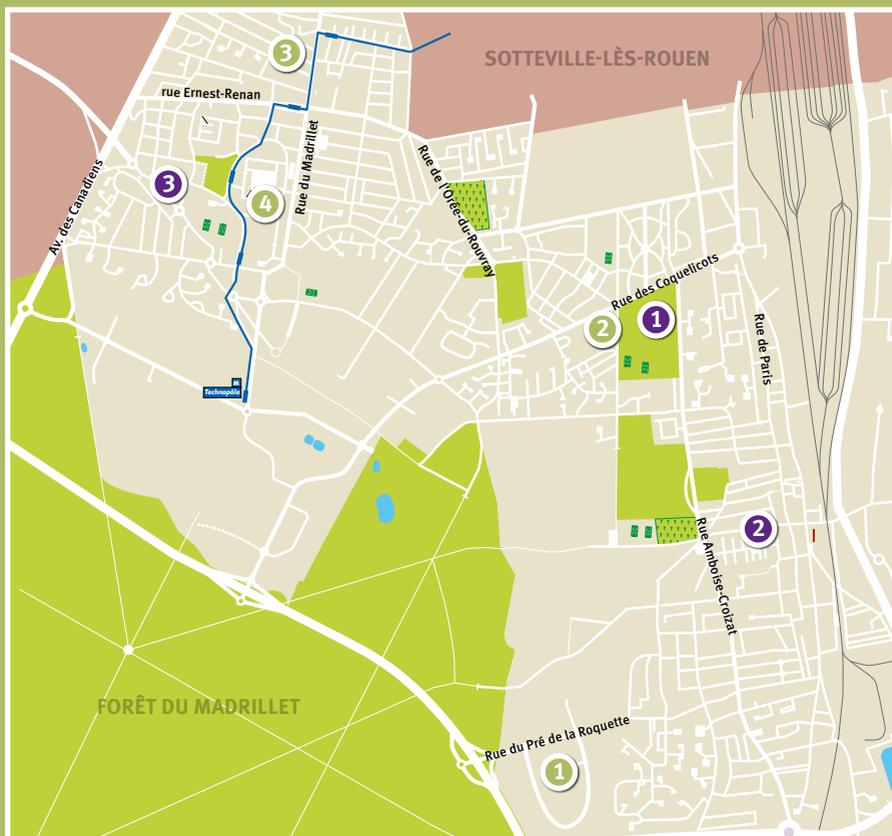


## Centres de loisirs

- 1 Accueil de loisirs La Houssière  
6-13 ans
- 2 Accueil de loisirs Paul-Langevin  
3-6 ans
- 3 Accueil de loisirs Victor-Duruy  
3-6 ans et 6-13 ans
- 4 Accueil de loisirs Henri-Wallon  
3-6 ans et 6-13 ans

## Espaces Horizons 11-25 ans

- 1 Salle festive
- 2 La Station-Info Jeuns
- 3 Le Périph'



SERVICE ENFANCE ET DÉPARTEMENT DES CENTRES SOCIOCULTURELS ET DE LA JEUNESSE

Hôtel de ville, place de la Libération | CS 80458 | 76 806 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex

Hôtel de ville | Tél. 02.32.95.83.83

Maison du citoyen | Tél. 02.32.95.83.60